

COMMENTAIRES DU CPQ DANS
LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027 DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

*RENFORCER NOTRE
RÉSILIENCE EN AMÉLIORANT
NOTRE ENVIRONNEMENT
D’AFFAIRES*

Février 2026



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction	4
La réglementation	4
Recommandations	5
Secteurs stratégiques	5
Recommandations	6
Infrastructures	6
Recommandations	7
Marchés publics et achat local	8
Recommandations	8
Une fiscalité compétitive	9
Recommandations	10
Pour l'investissement	10
Pour l'innovation et la R-D	10
Pour l'intégration technologique	11
Pour la croissance des entreprises et le entrepreneuriat	12
Taxes sectorielles et pouvoir d'achat des citoyens	12
Le capital humain	13
Recommandations	13
Transition climatique et énergétique	13
Recommandations	14

Autres enjeux et mesures sectoriels	14
Recommandations	15
Soutenabilité des finances publiques	15
Recommandations	16
Sommaire des recommandations	17

Introduction

La situation géopolitique actuelle en Amérique du Nord et dans le monde entier place les économies québécoise et canadienne, tout comme celle des autres pays dans une situation hors du commun et crée énormément d'imprévisibilité et beaucoup de pression.

Cette situation nous force en même temps à travailler davantage sur les éléments qui sont sous notre contrôle. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) croit que nous devons repenser notre environnement d'affaires pour assurer notre prospérité. Nous devons renforcer notre économie locale et nationale, diversifier nos marchés, s'attaquer à la faiblesse de notre productivité et de notre compétitivité. Les gains de productivité constituent une condition *sine qua non* pour que l'économie du Québec se positionne avantageusement dans un monde en pleine reconfiguration et assure le niveau de vie des citoyens.

Un changement en profondeur est nécessaire pour assurer un **environnement d'affaires, fiscal et réglementaire, favorable et compétitif**.

La situation difficile des finances publiques nécessite qu'on soit « créatif » du point de vue des autres leviers qu'on doit activer pour renforcer l'économie. C'est la raison pour laquelle nous abordons dans notre mémoire des éléments qui ne relèvent pas exclusivement du ministre des Finances.

Le gouvernement doit notamment continuer de soutenir les investissements, l'innovation et la compétitivité des entreprises. Des mesures relativement peu coûteuses, mais dont les retombées peuvent être très bénéfiques doivent être mises de l'avant : on peut penser au rôle stratégique que peuvent jouer les infrastructures et contrats publics ou à l'allègement du fardeau réglementaire des entreprises. Ce dernier, déjà lourd, s'est alourdi considérablement au cours des dernières années.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire visent le développement et le renforcement de notre tissu commercial et industriel qui se doivent d'être plus résilients pour faire face à l'adversité ambiante. Ces recommandations se concentrent sur :

- Le déploiement de mesures concrètes pour alléger le fardeau réglementaire des entreprises;
- Des infrastructures de qualité pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux;
- Un rôle stratégique des contrats publics;
- Des efforts pour capitaliser sur nos secteurs stratégiques et sur nos atouts dont l'énergie;
- Une action renforcée pour la disponibilité et la qualité du capital humain;
- Une fiscalité compétitive propice à l'innovation, l'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance des entreprises et au travail;
- Un État plus efficace et plus productif et des finances publiques soutenables.

La réglementation

Le fardeau réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. D'ailleurs, dans des consultations internes auprès de nos membres, cet enjeu fait partie des trois éléments les plus problématiques pour les entreprises. Cela fait des années que plusieurs demandent un allègement de la réglementation, mais aucune mesure concrète n'a réellement fait la différence à ce jour. Les entreprises étouffent sous le poids de la réglementation.

Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets, les dédoublements et la complexité des processus représentent des irritants importants. L'alourdissement du fardeau réglementaire se ressent dans différents domaines, l'environnement, la protection des données personnelles, la protection du consommateur, la santé sécurité du travail, la langue, etc. Ce cumul pèse sur la lourdeur de faire des affaires au Québec.

Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coût pour l'État. Par ailleurs, l'État étant aussi un employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

Toute nouvelle réglementation ou exigence réglementaire doit être évaluée à la lumière de son impact sur la compétitivité du Québec et le niveau de vie des Québécois.

Le gouvernement semble enfin reconnaître que toute cette lourdeur est un frein à notre économie et que le contexte actuel nécessite qu'on s'y penche sérieusement. Dans ce sens, le projet de loi 5 est intéressant et bienvenu, dans la mesure où sa mise en œuvre est efficace, rigoureuse et transparente. Il est toutefois loin d'être suffisant. Il faut trouver le moyen d'améliorer les processus d'autorisation des projets pour tous les projets et pas uniquement pour ceux qui seraient désignés comme projet structurant via ce projet de loi. Il faut corriger les problèmes structurels de lourdeur administrative, de manque de coordination interministérielle et de délais chroniques, qui affectent l'ensemble des projets dans les différents secteurs économiques.

Recommandations

1. Faire de l'allègement du fardeau réglementaire et administratif une priorité, notamment à travers la nouvelle politique d'allègement réglementaire et son plan d'action.
2. Dans le plan d'action : identifier des initiatives pour assurer une meilleure coordination interministérielle, pour harmoniser et éviter les dédoublements, tant entre les différents ministères et organismes, qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale;
3. Évaluer la valeur ajoutée de chaque réglementation supplémentaire et assurer des analyses d'impact réglementaire rigoureuses.
4. Analyser, dès leur mise en application et en continu, l'impact réel sur les entreprises de nouvelles exigences réglementaires et administratives des lois adoptées par le gouvernement et proposer les allègements nécessaires pour en atténuer rapidement le poids réglementaire et administratif.
5. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'assure que ses réglementations ne nuisent pas aux entreprises québécoises. C'est le cas par exemple de certaines décisions du CRTC qui ont un impact négatif sur les entreprises québécoises de radiodiffusion.

Secteurs stratégiques

En plus de chercher à rapprocher les chaînes de valeur tant à l'intérieur du Québec que du Canada, il faut se diversifier dans d'autres marchés internationaux. Le contexte qui a évolué et les nouvelles réalités géopolitiques font apparaître de nouveaux besoins et défis mais aussi d'opportunités pour notre économie.

Le Québec compte déjà d'importants atouts dans plusieurs domaines stratégiques sur lesquels il faut miser, par exemple les énergies renouvelables, les métaux et minéraux critiques et des secteurs comme le biomédical et les sciences de la vie, l'aéronautique, l'aluminium, l'agroalimentaire et le secteur forestier, les secteurs liés aux changements climatiques, comme le transport électrique.

Dans certains cas, le Québec s'est aussi déjà doté de stratégies industrielles qui se sont avérées des atouts importants et des piliers de développement. Il serait essentiel de s'assurer de renouveler ces stratégies et les renforcer, on pense notamment à la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA), la Stratégie québécoise de l'aérospatiale, les sciences de la vie. Dans le cas de cette dernière qui a été renouvelée en décembre dernier, il faut toutefois s'assurer de mettre les mesures prévues en place.

Le Québec a aussi des atouts qui s'inscrivent en adéquation avec le développement du secteur de la sécurité et de la défense nationale. Le Québec compte en effet plusieurs entreprises, notamment dans le maritime, l'aéronautique, les métaux et matériaux critiques et la sécurité qui peuvent jouer un rôle clé dans ce domaine. Des conditions gagnantes doivent être mises en place pour renforcer notre tissu industriel dans ce domaine et dans d'autres. Comme l'a noté une étude spéciale de la Banque Nationale du Canada, *Atteindre une masse critique dans le secteur manufacturier n'est pas seulement avantageux, mais essentiel pour faire progresser la R&D, assurer la compétitivité à long terme et renforcer la résilience économique*¹.

Par ailleurs, les grands consommateurs d'énergie s'inquiètent d'une hausse disproportionnée des tarifs d'Hydro-Québec dans le contexte des investissements importants prévus et du plafonnement des tarifs résidentiels, ce qui accentue l'inter financement structurel entre les clientèles industrielles et résidentielles. La Régie a déjà approuvé des hausses de 4,8 % pour 2026 et 2027, et selon des estimations des hausses tarifaires moyennes de 6,8 % par année pourraient se concrétiser (malheureusement) entre 2028 et 2035. Une telle hausse qui s'ajoute aux tarifs douaniers et à tous les changements géopolitiques en cours ne peut que nuire à la compétitivité de ces industries qui jouent un rôle central dans le développement des régions au Québec. Il est important de garantir aux entreprises québécoises bien établies un accès stable à l'énergie, et à coût compétitif, tout en favorisant des pratiques d'efficacité énergétique.

Recommandations

1. S'assurer que les conditions sont en place pour pouvoir capitaliser sur nos atouts en ressources naturelles de façon efficace et responsable pour assurer notre sécurité énergétique, notre résilience et notre développement économique;
2. Renouveler la stratégie de l'aluminium et de l'aérospatiale et s'assurer de mettre en place les mesures prévues dans la stratégie des sciences de la vie renouvelée en 2025;
3. Maintenir l'avantage hydroélectrique comme un instrument d'attractivité et de positionnement stratégique pour le Québec.
4. Trouver une solution pour éviter les hausses du coût du gaz en raison de la socialisation des coûts du GSR prévue dans le *Règlement concernant le gaz de source renouvelable* (le GSR).

Infrastructures

Les infrastructures publiques jouent un rôle essentiel dans la productivité et la prospérité des économies et répondent à des besoins économiques, sociaux et environnementaux de court et long termes. Aujourd'hui il faut utiliser ce levier pour renforcer notre économie et adopter une approche stratégique afin d'optimiser chaque dollar investi.

Force est de constater que, malgré les investissements substantiels, notamment du PQI, nos infrastructures continuent de vieillir et peinent à répondre adéquatement aux besoins grandissants. Ceci est vrai dans différents domaines, notamment en transport de personnes et de marchandises, pôles

¹ [Étude spéciale : L'atrophie du secteur manufacturier canadien est allée trop loin](#)

logistiques, réseaux scolaires public et privé, enseignement supérieur, infrastructures numériques, logements et réseau de la santé et des soins de longue durée, infrastructures en territoire nordique, et infrastructures nécessaires pour la transition énergétique.

Il faut ajouter que les investissements requis pour l'adaptation aux changements climatiques exercent aussi une pression croissante sur ces infrastructures. Qu'il s'agisse des routes, souvent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les tempêtes ou encore, des systèmes d'aqueducs qui sont également confrontés à des défis majeurs, avec des régimes de précipitations changeants, des pénuries d'eau accrues et des risques accrus de contamination, ces exemples sont évocateurs et témoignent de la nécessité de prévoir dès maintenant des adaptations et des mises à niveau.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics dépasse désormais 40 G\$², Le réseau routier reste le secteur le plus touché, suivi par les immeubles du réseau de l'éducation. Des investissements majeurs sont donc requis pour les remettre en bon état.

Bien que le besoin de nouveaux projets d'infrastructure demeure, notamment pour ce qui est du transport collectif, les plans d'infrastructures doivent être bien plus axés sur une culture de l'entretien en continu et de la prévention, pour véritablement incarner une vision d'investissement de long terme et éviter les conséquences économiques et financières d'un sous - investissement chronique en entretien. Parmi ces conséquences on peut mentionner une augmentation des coûts de réfection, une multiplication des interventions d'urgence, et une dégradation accélérée des actifs.

Nous soulignons ici la préoccupation de nos membres quant au fait que les projets ne se réalisent pas malgré les annonces et malgré les sommes importantes prévues au PQI. Ceci se reflète également d'ailleurs dans le rapport du Vérificateur général du Québec³ qui souligne notamment que « le plan québécois des infrastructures (PQI) publié chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) n'illustre pas adéquatement les défis auxquels fera face le Québec dans les années à venir, puisqu'il ne présente pas les sommes nécessaires pour mettre en œuvre des projets qui y sont inscrits et assurer le maintien des actifs ».

Recommandations

1. Accélérer les investissements publics en infrastructure et la réalisation des projets tout en s'assurant d'une planification adéquate et d'une prévisibilité ce qui permet entre autres d'assurer la disponibilité de la main-d'œuvre.
2. Privilégier les investissements dans le maintien des actifs, en particulier dans le transport, routes et autoroutes et transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée, et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à celle du déficit pour le maintien des actifs (DMA). Ceci est également vrai pour les infrastructures municipales. Reporter l'entretien aujourd'hui, c'est accepter des coûts — et des

² Source : [Budget de dépenses 2025-2026 – Plan québécois des infrastructures 2025-2035](#), Chiffre de mars 2025, le DMA était de 30,6 milliards de dollars en mars 2022, et 20 G\$ en 2018.

³ [Rapport du Vérificateur général du Québec 2025-2026, novembre 2025](#). Ce rapport note aussi que, les investissements prévus dans le PQI 2025-2035 sont sous-évalués compte tenu du nombre de projets inscrits. En effet, en ce qui concerne les projets majeurs à la phase d'étude ou de planification, les investissements prévus sont inférieurs de 75 milliards à l'estimation de leurs coûts, ce qui a notamment entraîné la mise sur pause de certains projets. L'écart calculé entre l'estimation des coûts des projets et les investissements prévus dans le PQI concerne uniquement la part des investissements attribuable aux contributions du gouvernement du Québec.

risques — beaucoup plus élevés demain. Vaut mieux réparer nos routes maintenant avant d'en construire de nouvelles.

3. Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements, dont les infrastructures en eau, pour contribuer à la résorption de la crise du logement. À cet effet, travailler à conclure rapidement les ententes avec le gouvernement fédéral pour que des sommes disponibles puissent être encaissées sans délais.
4. Renforcer nos infrastructures logistiques pour améliorer la fluidité du commerce et pouvoir diversifier nos marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada et de l'Amérique du Nord.
5. Mettre à profit les différents modes d'octroi et de réalisation de contrats selon les différentes situations et les différents projets (partenariats publics-privés (PPP) et les modes collaboratifs rendu possible au Québec, etc.) afin d'introduire plus d'agilité, de flexibilité et d'efficacité en matière d'infrastructures publiques.

Optimiser les façons de faire permettra également davantage de marge de manœuvre afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures, dont des projets majeurs.

Marchés publics et achat local

En comparaison avec d'autres juridictions, dont notre voisin américain, le Québec, et le Canada, profite trop peu des approvisionnements publics comme levier de développement économique ou comme vitrine technologique. Le gouvernement du Québec et tous les autres paliers de gouvernement à tous les niveaux (incluant les sociétés d'état, les institutions de santé et d'éducation, etc.), peuvent utiliser leur pouvoir d'achat pour acheter localement et encourager davantage l'innovation, la compétitivité des entreprises au Québec, mais également la transition énergétique et écologique. Le tout peut se faire dans le respect des règles de commerce et de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics⁴ et doit être fait de façon pragmatique, tenant compte de la réalité terrain et de ce qui se fait ailleurs au monde.

La nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics à venir devrait être poussée plus loin pour que l'intégration de critères autres que celui du plus bas prix devienne plus systématique. Il faut aussi faire connaître et promouvoir les produits locaux et l'achat responsable.

Recommandations

1. Privilégier les fournisseurs locaux dans les achats publics en tenant compte des retombées économiques.
2. S'assurer que les contrats publics tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur, de performance environnementale et de durabilité, entre autres à travers une analyse du cycle de

⁴ À cet égard, selon une étude du CIRANO, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17 %.

vie des ouvrages plutôt que se baser uniquement sur la règle du plus bas soumissionnaire conforme.

3. Utiliser le pouvoir d'achat des gouvernements à tous les niveaux pour encourager davantage l'innovation et sa commercialisation au Québec de même que la participation des PME, dans le respect d'une saine utilisation des deniers publics.
4. Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations.
5. Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé pour offrir des réponses à des enjeux dans les infrastructures, mais également dans d'autres domaines; Un projet pilote peut permettre de tester le modèle et son intérêt.
6. Prévoir une campagne de sensibilisation pour l'achat local et l'achat responsable.

Une fiscalité compétitive

Une fiscalité compétitive et prévisible demeure un impératif incontournable pour favoriser l'investissement privé de même que pour l'amélioration de la performance globale des entreprises tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Il faut viser également une fiscalité qui soit propice à l'innovation, au entrepreneuriat et à la croissance des entreprises.

Rappelons que le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (6,1 % du PIB en 2024) se retrouve au 5^{ème} rang sur un ensemble de 32 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (4,3 %)⁵ et au-dessus de la moyenne canadienne excluant le Québec (5,1%).

Le gouvernement réfère souvent au taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) pour parler de la fiscalité des entreprises. Le TEMI est en effet un indicateur pertinent de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements et représente l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influent sur le rendement du capital investi. À cet effet, le CPQ note et apprécie par ailleurs que le gouvernement du Québec se soit harmonisé avec le fédéral pour ce qui est de la passation des charges et l'amortissement accéléré.

Ces dispositions, parmi d'autres, rendent le TEMI au Québec très compétitif. Des nuances sont toutefois à faire en lien avec le TEMI. Notamment, et comme le souligne l'économiste Jack Mintz, le régime d'imposition des sociétés du Canada (et au Québec) est concurrentiel pour les investissements marginaux, mais il est moins attrayant pour les projets rentables d'envergure. Un taux d'imposition statutaire élevé sur les bénéfices peut décourager l'implantation de projets d'envergure au Canada et l'enregistrement des bénéfices au pays⁶.

⁵ CFFP, Bilan de la fiscalité 2026 [Bilan-de-la-fiscalite-au-Quebec_Edition-2026.pdf](#) En plus des impôts sur les bénéfices des sociétés, les prélèvements fiscaux applicables aux sociétés incluent également les impôts sur les salaires et les taxes sur le capital des sociétés. À noter que les cotisations sociales payées par les employeurs ne sont pas incluses dans ces chiffres. Au Québec, les impôts sur les salaires sont composés des cotisations au Fonds des services de santé, la principale composante, mais aussi des cotisations au Fonds de développement et reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1%) et des contributions temporaires relatives à la taxe des institutions financières. À noter que le taux de cotisation au RRQ est plus élevé au Québec que dans le RDC et que le Québec se distingue par la présence du RQAP.

⁶ <https://ssrn.com/abstract=3925702>. Une des raisons pour lesquelles les projets d'envergure apparaissent moins rentables, c'est qu'une proportion des investissements peut être non amortissable. Aussi, pour ces projets, le rendement net moyen attendu peut être plus élevé que le rendement marginal, d'où le fait que ces projets risquent davantage de se réaliser dans des juridictions où le taux moyen d'impôt est plus faible.

Pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, ou dont les investissements ne sont pas admissibles aux mesures d'amortissement, le taux statutaire d'impôt demeure l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la compétitivité fiscale et, à cet égard, le Québec et le Canada en général sont relativement moins performants.

Par ailleurs, le Québec offre différents encouragements fiscaux à l'investissement et en particulier aux grands projets qui sont bienvenus. Certains secteurs stratégiques ne sont toutefois pas admissibles à ces encouragements.

Le Québec dispose essentiellement de deux leviers importants que le gouvernement pourrait considérer pour réduire le fardeau fiscal des entreprises : le taux d'impôt des sociétés et les cotisations au Fonds des services de santé (FSS) pour assurer une fiscalité des sociétés compétitive propice à l'investissement.

Recommandations

Pour l'investissement

1. Assurer une fiscalité des sociétés compétitive propice à l'investissement en réduisant le taux d'impôt des sociétés de 11,5 à 10%. Une telle réduction pourrait toutefois s'appliquer uniquement aux bénéfices réinvestis et aux revenus d'exportation. La baisse du taux d'imposition permettrait au Québec de se démarquer sur le plan de la fiscalité, d'améliorer sa compétitivité fiscale et de favoriser la croissance économique. Elle améliorerait la rentabilité des investissements, permettant ainsi aux entreprises d'investir davantage dans leur croissance. Des études révèlent que les régions où l'impôt sur le revenu des sociétés est réduit tendent à enregistrer une activité économique accrue⁷. Envisager une réduction du taux de cotisation au FSS en établissant un plan pour l'allègement de ces taxes sur le capital humain pour tendre vers le niveau de l'Ontario. Présentement, les entreprises québécoises font face à des taux de cotisation allant de 1,25 % à 4,26 %, comparativement à une fourchette de 0,96 % à 1,95 % en Ontario. Cette baisse permettrait d'augmenter les salaires, stimulerait l'emploi et soutiendrait la croissance économique. Elle dégagerait aussi une marge pour investir dans les entreprises.
2. Intégrer le secteur de l'aluminium et du fer de haute pureté aux secteurs admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement et les frais de main-d'œuvre dans les dépenses attribuables à la réalisation d'un projet.

Pour l'innovation et la R-D

L'innovation est un levier de différenciation et un facteur de compétitivité essentiel pour toute entreprise et économie.

⁷ Voir par exemple Suárez Serrato, J. C., & Zidar, O. M. (2023). Who benefits from state corporate tax cuts? A local labor market approach with heterogeneous firms: Further results. National Bureau of Economic Research. Selon le professeur économiste Bev Dahlby : « la réduction d'un point de pourcentage du taux d'IS d'un gouvernement provincial augmente le taux de croissance de 0,12 point de pourcentage, quatre ans après la réduction initiale, et augmente le PIB réel par habitant de 1,2 % à long terme. Les résultats résistent à divers contrôles de sensibilité ... l'expansion de l'économie de la province et de l'assiette de l'impôt sur les sociétés qui en résultera compensera dans une certaine mesure la baisse du taux d'imposition ». <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2019/09/Canada-CIT-Dahlby-Ferede.pdf>

Les dépenses intra-muros de R-D du secteur des entreprises (DIRDE) ont atteint 1,6% du PIB en 2023 au Québec (1,4 % en Ontario)⁸. À titre de comparaison, ces dépenses représentaient 2 % du PIB dans la zone OCDE, 2,7% aux É-U et en Suède, sans parler d'Israël qui est à 5,9%. Le Québec est donc loin d'être premier de classe à ce chapitre. Il est important de s'assurer que les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D soient compétitifs afin de motiver davantage la prise de risque et encourager davantage l'innovation et sa commercialisation. Finalement l'accès à la propriété intellectuelle et sa protection demeurent des enjeux sur lesquels il serait important de travailler.

Les changements apportés aux incitatifs fiscaux à la R-D et l'introduction du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) dans le dernier budget du Québec semblent intéressants mais les entreprises n'ont pas encore eu le temps d'en évaluer correctement l'application et l'impact. Il s'agit aussi surtout d'une refonte du système que d'une bonification.

Il faut noter par ailleurs que certains critères d'admissibilité des dépenses sont trop restrictifs et gagneraient à être ajustés. Par exemple, les activités de précommercialisation ne sont admissibles que si elles visent à *"satisfaire à des exigences réglementaires visant à obtenir une homologation ou une certification pour la mise en marché d'un produit ou d'un procédé"*. De plus, les dépenses courantes en matériaux, formations et acquisition de connaissances ne sont pas admissibles; À noter que, selon un rapport de la CFFP⁹, le Québec est la seule province canadienne qui n'étend pas son crédit aux autres dépenses courantes (matériaux consommés, matériaux transformés et frais généraux), comme dans le cas du crédit fédéral. Un élargissement de la base de dépenses admissibles serait plus équitable pour les sociétés dont la recherche vise davantage l'efficacité technique (et donc une augmentation de la productivité) et qui mobilise moins de ressources humaines.¹⁰

1. S'assurer que les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D soient compétitifs avec les autres juridictions au Canada et ailleurs.
2. Rendre admissibles les dépenses courantes en matériaux, équipements, formations et acquisition de connaissances, de même que l'ensemble des dépenses de sous-traitants de 2^{ème} niveau. Relever le plafond des dépenses annuelles admissibles au CRIC, de 1 M\$ à 2 M\$.
3. Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche, et les initiatives impliquant la coopération des acteurs de l'innovation et sollicitant la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.
4. Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle, sa protection et sa commercialisation.

Pour l'intégration technologique

Le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (c3i) est un crédit d'impôt très apprécié par les entreprises qui va exactement dans le sens de l'intégration technologique pour améliorer la productivité. Il gagnerait à être mieux connu et ajusté pour mieux répondre aux objectifs.

1. Faire connaître davantage le c3i et outiller les personnes concernées pendant les vérifications qui semblent nombreuses en lien avec ce crédit.
2. S'assurer que son application soit adaptée à la réalité des entreprises (considérer par exemple les SaaS et les prestations de services, au-delà des seules dépenses en capital actuellement

⁸ [Dépenses intra-muros de R-D du secteur des entreprises \(DIRDE\) en pourcentage du PIB, Québec, Ontario, pays de l'OCDE, Union européenne, G7 et certains pays hors OCDE, 2014-2024](#)

⁹ https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2024/12/cr_2024-13_rsde_vf.pdf

¹⁰ C'est notamment le cas pour les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière, et celui de la fabrication ainsi que pour certaines sociétés de plus grande taille.

admissibles. Il faudrait par ailleurs évaluer la possibilité d'inclure des dépenses liés investissements en cybersécurité qui représente un enjeu majeur et des investissements qui peuvent être substantiels de la part des entreprises ou prévoir une autre forme de soutien aux PME à cet égard.

3. Augmenter le seuil de dépenses (100m\$ actuellement) pour encourager les grands projets de modernisation technologique;
4. Rendre admissible le secteur de l'aluminium.

Pour la croissance des entreprises et le repreneuriat

1. Documenter les causes de la faiblesse de l'entrepreneuriat et de la faible présence de grandes entreprises au Québec de même que les enjeux reliés au repreneuriat et mettre en place les mesures nécessaires éventuelles.
2. Documenter la faiblesse de l'inscription en bourse qui est utilisée de manière restreinte au Québec alors qu'elle peut représenter un levier économique de croissance intéressant pour les entreprises. Par la suite, proposer les mesures nécessaires à mettre en place (par exemple une variante du régime d'épargne-action (RÉA)). Dans le contexte actuel, cette réflexion est particulièrement utile pour que les investissements se fassent dans les entreprises québécoises plutôt qu'américaines.
3. Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.

Taxes sectorielles et pouvoir d'achat des citoyens

Le recours à des taxes sectorielles peut toujours sembler une solution facile pour augmenter les revenus fiscaux dans le contexte de finances publiques serrées. Qu'on pense par exemple à la bière ou encore aux institutions financières. Toute hausse éventuelle devrait être évitée, afin de ne nuire à la compétitivité des entreprises concernées, en se rappelant que ces taxes sont déjà très élevées au Québec. Il faut noter aussi que ces taxes seront refilées au citoyen d'une façon ou d'une autre ce qui n'aide pas pour leur pouvoir d'achat. À défaut, il faut que toute hausse envisagée soit graduelle et évite un choc fiscal.

Par ailleurs, nous souhaitons soulever un enjeu qui a été porté à notre attention et qui peut permettre au gouvernement de collecter des revenus supplémentaires sans augmenter les taxes. Cet enjeu est en lien notamment avec l'application de la législation qui encadre la vente de saveurs de vapotage (entrée en vigueur en 2023). Des revenus importants échappent au gouvernement du Québec en raison de plusieurs lacunes entourant les produits de vapotage, dont la présence importante de produits illégaux et le manque de pouvoir adéquat de contrôle.

Tel que le mentionne le rapport sur l'application de la loi concernant la lutte contre le tabagisme, d'importantes lacunes dans le respect de la nouvelle réglementation visant à encadrer les produits de vapotage, particulièrement concernant l'interdiction de la vente de produits comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac, sont observées. Le rapport note aussi que les leviers pour contrer ces contournements sont actuellement insuffisants ¹¹.

1. Éviter toute hausse éventuelle de taxes sectorielles;
2. S'assurer de collecter des revenus qui échappent au gouvernement en lien notamment avec l'application de la législation qui encadre la vente de saveurs de vapotage.

¹¹ [Loi concernant la lutte contre le tabagisme; Rapport de mise en œuvre 2020-2025](#)

Le capital humain

Même si le taux de postes vacants a diminué récemment et malgré le ralentissement économique et le risque de pertes d'emplois en raison des tarifs, la disponibilité et la gestion des ressources humaines demeurent au cœur des préoccupations des employeurs, et représentent un obstacle évident à leur croissance et leur compétitivité. L'investissement en capital humain est sans contredit un ingrédient essentiel pour améliorer notre productivité.

Il faut notamment investir davantage en formation, et améliorer l'arrimage entre la formation et les compétences de la main-d'œuvre par rapport aux attentes des employeurs. Le CPQ a dévoilé le 5 février 2026 des propositions de solutions dans ce domaine regroupés en cinq leviers d'action¹². Nous reprenons ci-dessous les principales pistes d'action :

Recommandations

1. Adopter rapidement une nouvelle politique et un plan d'action en éducation des adultes et en formation continue. Celle-ci doit reconnaître et définir les contributions complémentaires de divers acteurs, notamment les réseaux publics, communautaire et associatif, ainsi que les entreprises.
2. Favoriser les formations en alternance travail-études notamment pour l'augmentation de la littératie.
3. Accroître la formation en entreprise par exemple en bonifiant le remboursement des salaires dans le cadre de la mesure MFOR-E et maintenir le financement du programme COUD, puisqu'il répond aux besoins des entreprises
4. Lier automatiquement un projet d'investissement d'envergure soutenu par le gouvernement à un programme de formation par l'entremise d'un Projet économique d'envergure du Fonds de développement du marché du travail.
5. Ajuster l'immigration économique aux besoins réels du marché du travail notamment en accroissant la souplesse du Programme des travailleurs étrangers temporaires et en ajustant les seuils d'immigration permanente en fonction d'indicateurs objectifs du marché du travail.
6. Améliorer l'accès aux services publics d'emploi pour toutes les entreprises du Québec qui en font la demande.
7. Soutenir financièrement les employeurs qui offrent à leur personnel à leurs frais des cours de francisation et de perfectionnement de la langue française
8. Soutenir la formation des travailleurs expérimentés en augmentant les incitatifs pour la formation en entreprise par la mise en place de mesures particulières pour les travailleurs expérimentés dans la Loi du 1 % pour la formation des personnes à l'emploi;
9. S'assurer d'une fiscalité compétitive combinée aux prestations sociales pour encourager le travail (par exemple en revoyant le bouclier fiscal) en particulier pour les employés expérimentés afin que la prolongation de carrière demeure attractive sur le plan financier.

Transition climatique et énergétique

La réduction des émissions de GES dans tous les secteurs : industrie, transport, bâtiment demeure nécessaire. Le prochain budget devrait contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour ce faire et concilier lutte aux changements climatiques et développement économique. L'accaparement des

¹² [Le CPQ dévoile ses solutions à la pénurie de main-d'oeuvre | Conseil du patronat du Québec](#)

surplus du FECC par le gouvernement prive le secteur industriel de sommes qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

L'état actuel des finances publiques ne saurait, en aucun cas, justifier une réorientation des sommes réservées à la lutte contre les changements climatiques, y compris pour aider les entreprises à se décarboner. La possibilité de faire des investissements à travers les sommes dédiées à la lutte contre les changements climatiques est d'autant plus importante dans le contexte actuel de climat d'incertitude découlant des politiques commerciales de notre principal partenaire économique.

Rappelons que les revenus du FECC proviennent principalement du marché du carbone, donc des entreprises visées par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), soit les grands émetteurs (alumineries, papetières, raffineries, cimenteries, etc.) et les distributeurs de carburants, qui doivent acheter des droits pour couvrir leurs émissions.

Il faudra aussi analyser la possibilité d'intégrer davantage l'écofiscalité au modèle fiscal québécois, tout en s'assurant de maintenir la compétitivité des entreprises et la capacité de payer des particuliers, notamment en privilégiant une approche positive et incitative et un transfert fiscal (tax shift). En d'autres mots, il faut chercher, dans la mesure du possible, à affecter les comportements sans que cela n'augmente le fardeau fiscal des entreprises ou des particuliers.

Recommandations

1. Offrir les incitatifs et le soutien nécessaire pour encourager les entreprises à développer, commercialiser, acquérir et intégrer des technologies et initiatives vertes et des innovations environnementales, et à l'utilisation d'énergies renouvelables
2. Renoncer à utiliser les surplus du FECC à d'autres fins non reliées aux changements climatiques.
3. Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique qui demeure un ingrédient essentiel dans la transition dans tous les domaines. Dans le domaine du bâtiment, notamment il faut élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour les immeubles (bureaux, résidentiel, commercial).
4. Bonifier le Plan pour une économie verte pour viser l'atteinte de la moyenne de circularité mondiale (8,6% en 2021 pour 3,5 % au Québec) en y ajoutant des mesures de soutien pour les initiatives en lien avec l'économie circulaire permettant, entre autres, d'améliorer constamment l'écoconception, l'industrie du recyclage et d'accroître la symbiose industrielle sur les plans sectoriel ou régional. Un secteur qui mérite une attention particulière est la valorisation et les débouchés des différents matériaux de CRD (construction, rénovation, démolition).
5. Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, incluant le transport interurbain, pour préserver à long terme le niveau de service et son attractivité et soutenir les transporteurs pour assurer leur transition vers des carburants alternatifs à plus faible émissions. Il faut se rappeler qu'un système de transport collectif performant contribue à améliorer le niveau de vie des citoyens en plus de sa contribution à la réduction des émissions de GES. Soutenir le maintien des actifs des sociétés de transport afin de garantir la pérennité et la fiabilité des infrastructures et éviter des coûts plus élevés si l'état des actifs est dégradé davantage.

Autres enjeux et mesures sectoriels

Parmi les autres enjeux on peut penser notamment à la disponibilité de logements qui, en plus d'être un enjeu social, affecte la capacité des employeurs à attirer la main-d'œuvre d'ici ou d'ailleurs, limitant leur capacité à faire certains investissements ou à accepter de nouveaux contrats. Cette situation n'est pas

uniquement un enjeu de grande ville, elle est encore plus problématique en région où les taux d'occupation sont les plus faibles au Québec. Une mesure budgétaire simple fait partie des solutions dans ce secteur. Selon les modalités actuelles d'application, une portion de la TVQ peut être remboursée pour les habitations neuves. Pour les habitations locatives, le seuil maximal donnant droit à un remboursement est actuellement de 225 000 \$ par unité. Ce seuil date de 2011 et n'a jamais été indexé depuis. Pour les habitations neuves achetées par des propriétaires-occupants, le seuil pour un remboursement partiel de la TVQ est de 300 000\$. Or il est clair que ces plafonds ne correspondent pas du tout à la réalité d'aujourd'hui. Le CPQ considère que ces seuils devraient être revus substantiellement à la hausse.

La crise des médias traditionnels mérite également par ailleurs une attention particulière.

Recommandations

1. Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires.
2. Revoir à la hausse les seuils donnant droit à un remboursement de la TVQ dans le secteur du logement.
3. Favoriser l'augmentation de l'offre de logements dans toutes les catégories et la transformation de logements existants comme dans le cas de logement intergénérationnel, notamment en diminuant les obstacles à l'augmentation de la productivité dans le secteur de la construction dont ceux reliés à la juridiction des métiers et au manque de polyvalence.
4. Instaurer un crédit d'impôt sur les dépenses de rénovation du parc locatif pour encourager ces investissements et améliorer l'offre de logements de bonne qualité.
5. Prévoir des mesures d'aide pour les liquidités dans le contexte de la guerre commerciale pour les entreprises particulièrement touchées par les tarifs douaniers.

Soutenabilité des finances publiques

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer des principes primordiaux dans les décisions gouvernementales. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et éventuellement à la baisse sur la performance globale de l'économie, et où les changements climatiques représentent des risques et des défis considérables.

Dans le contexte actuel des menaces de nature tarifaire et autres où les entreprises et les travailleurs auront besoin de soutien, le report du retour à l'équilibre budgétaire peut être envisagé mais ceci n'exclue pas l'importance de cibler les interventions à venir et de s'assurer de maximiser les retombées par dollar investi.

Le contrôle du poids de la dette et le maintien de l'assainissement financier ne peuvent se faire sans une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental et du contrôle des dépenses et d'une réforme du système de santé. Selon le fiscaliste Luc Godbout, les dépenses publiques étaient 9G\$ plus élevées en 2024 par rapport au cadre financier de 2022, dont près de 3,4G\$ dues aux nouvelles

conventions collectives. Le taux de croissance annuel moyen des dépenses était de 5,9 % au cours des dix dernières années¹³.

Il faut revoir le fonctionnement du gouvernement pour une plus grande efficacité, flexibilité et productivité. Le défi consiste à offrir des services adéquats à la population tout en limitant la croissance des dépenses et en réduisant progressivement la dette. Pour cela il faut pouvoir évaluer, or cette évaluation manque cruellement. À titre d'exemple, en éducation, tel que le montre le rapport de l'Institut du Québec¹⁴, malgré la hausse des budgets et des dépenses par élève, les résultats ne semblent pas s'améliorer, par exemple en termes de de diplomation et de qualification, on peut penser notamment au taux de décrochage scolaire en particulier chez les garçons. Aussi, comme le mentionne l'économiste Pierre-Carl Michaud dans la revue l'Actualité¹ : *avec les statistiques actuelles, impossible de savoir si la productivité est en hausse ou en baisse dans les services publics. Un angle mort qu'il est urgent de corriger afin que les citoyens sachent s'ils en ont pour leur argent. Au cours des 20 dernières années, le Royaume-Uni a mis sur pied une méthode qui mesure ce qui est réellement produit par la fonction publique. D'autres pays, comme l'Australie et la Finlande, lui ont emboîté le pas. Le Québec pourrait-il s'en inspirer?*

Une culture d'optimisation des dépenses publiques, bien que complexe, est incontournable, en particulier en santé, un domaine qui accapare une part toujours plus grande des budgets étatiques. Les dépenses publiques en santé et services sociaux représentent 42 % des dépenses de portefeuille¹⁵ en 2025-2026. On sait que les besoins attendus dans le domaine sont grands, notamment dans le contexte du vieillissement démographique. Au-delà des ressources financières, il est surtout impératif d'augmenter l'efficacité du système et sa capacité à répondre aux besoins. Une plus grande productivité et flexibilité.

Recommandations

1. Instaurer une culture d'évaluation et d'optimisation des dépenses publiques.
2. Garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques et d'équité intergénérationnelle prévus par les principes et mécanismes de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations et la Loi sur l'équilibre budgétaire.

¹³ [De l'importance de la planification de long terme à l'arrimage nécessaire des objectifs et impératifs de moyen terme - CFFP](#)

¹⁴ [Dépenses en éducation | Institut du Québec](#)

¹⁵ Les dépenses de portefeuilles sont composées des dépenses de programmes, soit celles des ministères, ainsi que des autres dépenses, soit celles des entités financées par leurs revenus propres et les dépenses financées par le régime fiscal. Les dépenses en santé représenteraient 50% des dépenses de programme en 2023, (cette information ne semble pas disponible pour 2025).

Sommaire des recommandations

Réglementation

1. Faire de l'allègement du fardeau réglementaire et administratif une priorité, notamment à travers la nouvelle politique d'allègement réglementaire et son plan d'action.
2. Dans le plan d'action : identifier des initiatives pour assurer une meilleure coordination interministérielle, pour harmoniser et éviter les dédoublements, tant entre les différents ministères et organismes, qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale;
3. Évaluer la valeur ajoutée de chaque réglementation supplémentaire et assurer des analyses d'impact réglementaire rigoureuses.
4. Analyser, dès leur mise en application et en continu, l'impact réel sur les entreprises de nouvelles exigences réglementaires et administratives des lois adoptées par le gouvernement et proposer les allègements nécessaires pour en atténuer rapidement le poids réglementaire et administratif.
5. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'assure que ses réglementations ne nuisent pas aux entreprises québécoises.

Secteurs stratégiques

1. S'assurer que les conditions sont en place pour pouvoir capitaliser sur nos atouts en ressources naturelles de façon efficace et responsable pour assurer notre sécurité énergétique, notre résilience et notre développement économique;
2. Renouveler la stratégie de l'aluminium et de l'aérospatiale et s'assurer de mettre en place les mesures prévues dans la stratégie des sciences de la vie renouvelée en 2025;
3. Maintenir l'avantage hydroélectrique comme un instrument d'attractivité et de positionnement stratégique pour le Québec.
4. Trouver une solution pour éviter les hausses du coût du gaz en raison de la socialisation des coûts du GSR prévue dans le *Règlement concernant le gaz de source renouvelable* (le GSR).

Infrastructures

1. Accélérer les investissements publics en infrastructure et la réalisation des projets tout en s'assurant d'une planification et d'une prévisibilité adéquates.
2. Privilégier les investissements dans le maintien des actifs, en particulier dans le transport, routes et autoroutes et transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée, et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à celle du déficit pour le maintien des actifs (DMA).
3. Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements, dont les infrastructures en eau.
4. Renforcer nos infrastructures logistiques pour améliorer la fluidité du commerce et pouvoir diversifier nos marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada et de l'Amérique du Nord.
5. Mettre à profit les différents modes d'octroi et de réalisation de contrats selon les différentes situations et les différents projets.

Marchés publics

1. Privilégier les fournisseurs locaux dans les achats publics en tenant compte des retombées économiques.
2. S'assurer que les contrats publics tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur, de performance environnementale et de durabilité, plutôt que se baser uniquement sur la règle du plus bas soumissionnaire conforme.
3. Utiliser le pouvoir d'achat des gouvernements à tous les niveaux pour encourager davantage l'innovation et sa commercialisation au Québec de même que la participation des PME.

4. Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations.
5. Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées; Un projet pilote peut permettre de tester le modèle et son intérêt.
6. Prévoir une campagne de sensibilisation pour l'achat local et l'achat responsable.

Une fiscalité compétitive

Pour l'investissement

1. Assurer une fiscalité des sociétés compétitive propice à l'investissement en réduisant le taux d'impôt des sociétés de 11,5 à 10% et en envisageant une réduction du taux de cotisation au FSS.
2. Intégrer le secteur de l'aluminium et du fer de haute pureté aux secteurs admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pour l'innovation et la R-D

1. S'assurer que les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D soient compétitifs avec les autres juridictions au Canada et ailleurs.
2. Rendre admissibles les dépenses courantes en matériaux, équipements, formations et acquisition de connaissances, de même que l'ensemble des dépenses de sous-traitants de 2ème niveau. Relever le plafond des dépenses annuelles admissibles au CRIC, de 1 M\$ à 2 M\$.
3. Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche.
4. Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle, sa protection et sa commercialisation.

Pour l'intégration technologique

1. Faire connaître davantage le c3i et outiller les personnes concernées pendant les vérifications qui semblent nombreuses en lien avec ce crédit.
2. S'assurer que son application soit adaptée à la réalité des entreprises
3. Augmenter le seuil de dépenses (100m\$ actuellement) pour encourager les grands projets de modernisation technologique;
4. Rendre admissible le secteur de l'aluminium.

Pour la croissance des entreprises et le repreneuriat

1. Documenter les causes de la faiblesse de l'entrepreneuriat et de la faible présence de grandes entreprises au Québec de même que les enjeux liés au repreneuriat et mettre en place les mesures nécessaires éventuelles.
2. Documenter la faiblesse de l'inscription en bourse qui est utilisée de manière restreinte au Québec et proposer les mesures nécessaires à mettre en place (par exemple une variante du régime d'épargne-action (RÉA)).
3. Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.

Taxes sectorielles

1. Éviter toute hausse éventuelle de taxes sectorielles;
2. S'assurer de collecter des revenus qui échappent au gouvernement en lien notamment avec l'application de la législation qui encadre la vente de saveurs de vapotage.

Capital humain

1. Adopter rapidement une nouvelle politique et un plan d'action en éducation des adultes et en formation continue. Celle-ci doit reconnaître et définir les contributions complémentaires de divers acteurs, notamment les réseaux publics, communautaire et associatif, ainsi que les entreprises.
2. Favoriser les formations en alternance travail-études notamment pour l'augmentation de la littératie.
3. Accroître la formation en entreprise par exemple en bonifiant le remboursement des salaires dans le cadre de la mesure MFOR-E et maintenir le financement du programme COUD, puisqu'il répond aux besoins des entreprises
4. Lier automatiquement un projet d'investissement d'envergure soutenu par le gouvernement à un programme de formation.
5. Ajuster l'immigration économique aux besoins réels du marché du travail notamment en accroissant la souplesse du Programme des travailleurs étrangers temporaires et en ajustant les seuils d'immigration permanente en fonction d'indicateurs objectifs du marché du travail.
6. Améliorer l'accès aux services publics d'emploi pour toutes les entreprises du Québec qui en font la demande.
7. Soutenir financièrement les employeurs qui offrent à leur personnel à leurs frais des cours de francisation et de perfectionnement de la langue française
8. Soutenir la formation des travailleurs expérimentés en augmentant les incitatifs pour la formation en entreprise par la mise en place de mesures particulières pour les travailleurs expérimentés dans la Loi du 1 % pour la formation des personnes à l'emploi;
9. S'assurer d'une fiscalité compétitive combinée aux prestations sociales pour encourager le travail en particulier pour les employés expérimentés afin que la prolongation de carrière demeure attractive sur le plan financier.

Transition climatique et énergétique

1. Offrir les incitatifs et le soutien nécessaire pour encourager les entreprises à développer, commercialiser, acquérir et intégrer des technologies et initiatives vertes et des innovations environnementales, et à l'utilisation d'énergies renouvelables
2. Renoncer à utiliser les surplus du FECC à d'autres fins non reliées aux changements climatiques.
3. Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique. Dans le domaine du bâtiment, notamment il faut élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour les immeubles (bureaux, résidentiel, commercial).
4. Bonifier le Plan pour une économie verte pour viser l'atteinte de la moyenne de circularité mondiale (8,6% en 2021 pour 3.5 % au Québec)
5. Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, incluant le transport interurbain et en particulier soutenir le maintien des actifs des sociétés de transport.

Autres enjeux et mesures sectoriels

1. Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires.
2. Revoir à la hausse les seuils donnant droit à un remboursement de la TVQ dans le secteur du logement.
3. Favoriser l'augmentation de l'offre de logements dans toutes les catégories et la transformation de logements existants, notamment en diminuant les obstacles à l'augmentation de la productivité dans le secteur de la construction dont ceux reliés à la juridiction des métiers et au manque de polyvalence.
4. Instaurer un crédit d'impôt sur les dépenses de rénovation du parc locatif pour encourager ces investissements et améliorer l'offre de logements de bonne qualité.

5. Prévoir des mesures d'aide pour les liquidités dans le contexte de la guerre commerciale pour les entreprises particulièrement touchées par les tarifs douaniers.

Soutenabilité des finances publiques

1. Instaurer une culture d'évaluation et d'optimisation des dépenses publiques.
2. Garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques et d'équité intergénérationnelle prévus par les principes et mécanismes de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations et la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca